



© Crédit photo, Keita Mori

# Appel à Candidature



Irrésistible Fraternité

Résidence de recherche et création  
« Design d'espace, architecture &  
urbanité »  
Appel à projet 2018-2019

# Porteur du projet :

IF est un nouveau lieu dédié à la jeune création, l'art contemporain et au design à Limoges, inauguré en mai 2016. La direction artistique est assurée par un collectif de jeunes designers et plasticiens, membres de l'association .748 et du studio de création YoctoStudio, co-fondateurs de la démarche. Ses locaux se prêtent à différentes manifestations. IF développe ainsi sa propre programmation culturelle et citoyenne. Conçu comme un espace de vie et de passage, IF aborde la création comme une manière d'habiter le monde, aujourd'hui plus incertain, plus complexe, qu'hier et devant se nourrir de moyens plus frugaux et partagés. IF veut conduire, en réinterrogeant le territoire - son patrimoine, ses savoir-faire et ses acteurs - des réflexions sur la conduite de l'art dans des espaces nouveaux ou revendiqué comme nouveaux. Se faisant, IF entend s'agréger des compétences extérieures le temps d'une résidence sur **le champ du design d'espace, de l'architecture et de l'urbanité.** IF fait le pari d'offrir des temps de recherche pour imaginer et réfléchir sur les notions d'espace, d'agencement urbain et/ou de paysage en lien avec le réseau régional d'art contemporain de l'ex-région Limousin et de la Nouvelle-Aquitaine, ASTRE.

# Description des locaux :

Situés dans une ancienne Fraternité franciscaine, dans le centre historique de la cathédrale, les locaux comportent quatre ateliers occupés par de **jeunes designers, architectes, illustrateur, sérigraphe et plasticiens**. Cet ensemble dispose également d'une salle d'exposition et d'une salle dédiée à l'accueil de manifestations diverses (médiations, concerts, projections, conférences, performances...) pour une jauge de 80 personnes. IF dispose également d'un studio indépendant équipé et de trois chambres d'hôte dédiés à l'hébergement d'artiste.

IF s'apparente à ces nouveaux espaces collectifs que sont les tiers-lieux, espaces hybrides entre la « maison » et le « travail » porteurs dans leurs formes comme dans leurs modalités de fonctionnement, d'innovation sociale, créateurs de valeur ajoutée collective.

# Projet de résidence :

A l'ère des grandes transitions (démographique, urbaine, écologique, énergétique, industrielle, migratoire...) elle prend appui sur les besoins exprimés de mieux explorer les problématiques qui font débat (**centre, périphérie, frontière, mobilité, circulation, exclusion, inclusion, paysage, friche, habitat, relief, objets spatiaux, ornement, identité...**). La résidence vient compléter les propositions du territoire dans les disciplines du design d'espace, de l'architecture et de l'urbanisme. Cette résidence s'insère dans un cadre d'utilisation des **savoir-faire patrimoniaux** (arts du feu, bois, cuir, arts tissés, pierre...) tout en faisant le lien avec les **nouvelles technologies**, supports de nouveaux usages.

Cette proposition est principalement ouverte aux plasticiens, designers et/ou aux architectes qui souhaitent prendre ce temps spécifique pour questionner leur pratique et le « milieu » formé ou déformé de nos réalités.

Les implicites et/ou les impensés dans nos espaces de vie appellent à une responsabilité étendue de l'artiste et de l'architecte.

Au-delà de la technique ou du dessin qui relie la discipline à l'architecture, IF souhaite interroger à travers ce deuxième appel à projet des articulations et des équilibres : **qu'est-ce que le passage**, qu'est-ce que résider, où sont les curseurs entre l'intérieur et l'extérieur, entre la forme et le contenu, entre la matière et sa perception, enveloppe et niveaux de transparence...

Continuum de déplacements, emprunt, don, réappropriation, projection de soi dans des espaces publics confisqués et colonisés par des usages parfois outranciers et sursignifiant. Il importe de poser le bon regard, d'exprimer un désir plutôt qu'un regret et de proposer à ce « milieu » déjà en mouvement de se réinventer au travers du prisme du design, en invitant les compétences et les savoir-faire d'une société pour mieux habiter ensemble.

# Déroulement de la résidence :

Date / présence sur les lieux : Le/la candidat(e) retenu(e) disposera d'un temps de travail de 8 semaines minimum à 12 semaines maximum entre **le 1er Avril et le 1er Novembre 2019** pour mener à bien cette résidence.

La présence sur place : les modalités de présence seront abordées de manière souple de manière à tenir compte des contraintes et d'autres engagements éventuels du résident. Elles feront l'objet d'une définition et d'une contractualisation entre le/la candidate retenue.

Atelier : Il/elle pourra s'installer dans un des ateliers et/ou la grande salle mis à sa disposition et bénéficier de la salle de repos/déjeuner collective.

Aucun matériel informatique n'est mis à disposition.

# Bourse et hébergement du résident :

Une bourse de résidence de 2.000 euros TTC lui sera versée en deux temps, 1.000 euros au début de la résidence et 1.000 euros à la fin de la résidence.

A côté de la bourse de résidence s'ajoutera une aide pour l'achat de matériel spécifique dans la cadre de la réalisation de l'œuvre commandée, à hauteur de 700 euros maximum sur factures.

IF fournit un studio indépendant (chambre, kitchenette et salle-de-bain) le temps de la résidence. De même, une salle de travail sera mise à disposition, côté ateliers.

Les frais de déplacement sont à la charge de l'artiste.

# Les moyens humains :

Dans le cadre de la convention qui lie IF et l'ENSA Limoges, une assistance et une aide à la production peuvent être envisagées en fonction du projet accueilli. Par ailleurs, cette résidence a vocation à s'ancrer dans le partenariat local et à s'appuyer sur les ressources du réseau limousin et néo-aquitain ASTRE \*. La structure d'accueil (IF) s'engage à mettre le « résident » en relation avec son réseau professionnel et l'aider dans ses prises de contact avec tout type d'acteurs pouvant faciliter la conduite de sa démarche créative (collectivités locales, industriels, artisans, enseignants, fab-lab, associations...).

\* Réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine.



# Résultats attendus et valorisation :

Au-delà de la mise à l'épreuve d'une démarche et d'un protocole de création propre à la personne en résidence, il s'agit d'organiser la médiatisation - via une publication dont les supports peuvent être pluriels - des travaux issus de cette résidence.

La résidence donnera lieu au minimum à **trois événementiels** aux formats variés (workshop, interventions...) en direction du grand public, des scolaires, des professionnels et des intervenants artistiques du territoire.

# Déroulement de la sélection :

Le dossier de candidature est à envoyer par email uniquement à l'adresse suivante : **contact@i-f.fr**, au sein d'un seul et même PDF intitulé au format suivant **nom et prénom du candidat** (exemple SuzanneVéga) et dont la taille doit être inférieure à 5 Mo **avant le vendredi 11 janvier 2019**.

- Un CV
- Une lettre de motivation pour mieux imaginer ce que sera le projet de résidence
- Un portfolio comprenant notamment des images de projets déjà réalisés ou en cours en lien avec la thématique de l'appel à résidence Design d'espace.

Les dossiers incomplets ou non-conformes ne seront pas étudiés.

# Critères de sélection :

- La qualité du parcours artistique ou professionnel.
- L'exigence et l'originalité de la démarche artistique ou professionnelle.
- La capacité à s'investir dans un programme de médiation en direction de tous les publics.
- Les motivations qui animent la candidature proposée.

La réponse sera transmise aux candidats par mail pour le mercredi 1er Mars 2019.

Si vous avez une question sur le projet, merci de nous écrire à l'adresse suivante : [contact@i-f.fr](mailto:contact@i-f.fr)

Membres du jury :

- Deux représentants de .748 et IF
- Un représentant de l'ENSA Limoges
- Un représentant de la DRAC Nouvelle-Aquitaine
- Un membre du réseau ASTRE
- Michel Jacques, Co-fondateur et directeur artistique d'Arc en Rêve, Bordeaux
- Michel Cantal-Dupart, architecte et urbaniste, Paris
- Ann Pham Ngoc Cuong, DSAA Design d'espace, La Souterraine

# Le cadre juridique :

Au terme de la sélection, un contrat/  
convention sera élaboré et signé afin de  
préciser les conditions (calendrier, outils,  
engagements, droits d'exploitation, de  
présentation et de reproduction...).

# Pilotage de l'action :

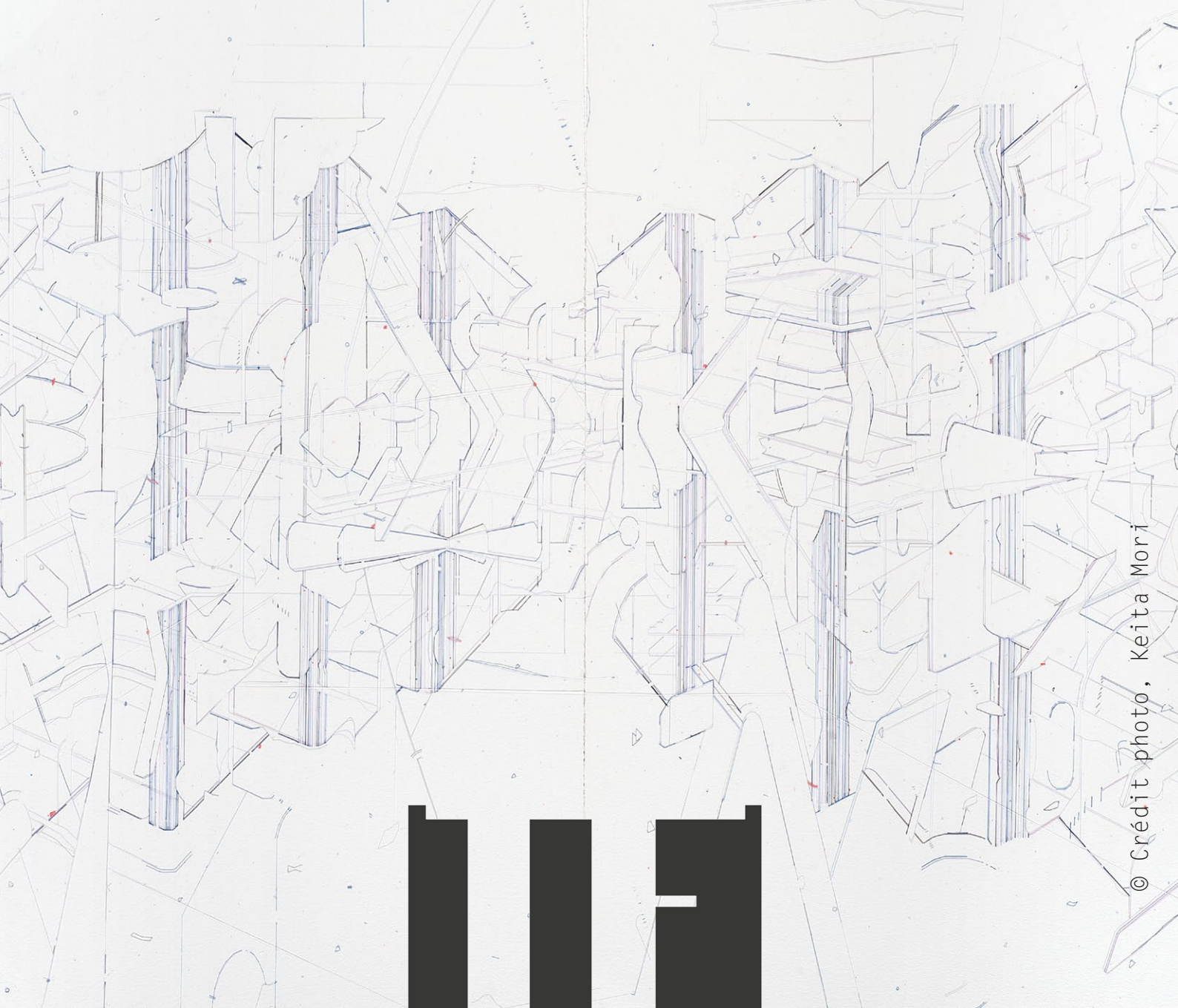
Administration : Julie Chupin, présidente de  
l'association IF  
Direction artistique : un référent de  
l'association .748, collectif de designers  
et plasticiens

# Focus sur Keita Mori, précédent lauréat de l'appel à projets:

« Depuis 2011, Keita Mori développe une technique spécifique et récurrente qui se situe entre le wall-drawing, le dessin et l'installation in situ. Des constructions à l'aspect architectural sont « dessinées » par l'artiste à l'aide de fils collés au pistolet, ou sur mur, ou sur support; Keita Mori ne procède à aucune esquisse, ce qui donne aux oeuvres une coloration performative. De plus, au vu de la complexité des espaces et des architectures dessinées, l'artiste semble jouer simultanément avec les idées de virtuosité et de professionnalisme. En effet, le rendu des oeuvres emprunte à l'esthétique du dessin architectural et du rendu filaire en 3D, que l'on rencontre en étude dans l'univers numérique ou celui de la science-fiction.

Reprenant une des traditions les plus classiques du dessin, Keita Mori déploie des formes extrêmement complexes avec la plus grande économie de moyens. Le choix de dessiner uniquement au moyen d'un simple fil textile détourne simplement la logique d'inscription, et le caractère intime et irrémédiable qu'elle porte. On imagine presque la possibilité de « ramasser » les fils pour une autre itération de l'oeuvre.»

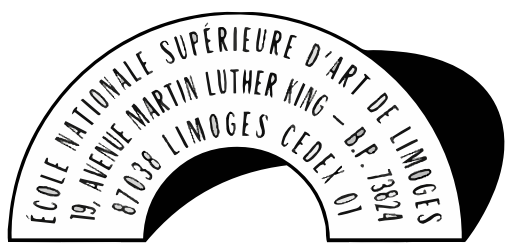
Marion Dana & Corentin Hamel texte de l'exposition «Salon de Montrouge», Montrouge, 2016.



© Crédit photo, Keita Mori



Irrésistible Fraternité  
8 rue Charles Gide  
87000 LIMOGES



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE

